Reprendre la main sur l'économie

1000 définitions

Reprenez la main sur l'économie

PIB, banque centrale, déficit public, résultat d'exploitation... Beaucoup de termes économiques reviennent dans l'actualité comme si leur définition était connue de tous.

Or, faites-le test autour de vous : comment mesure-t-on le PIB ? Quel est le rôle des banques centrales ? En quoi le déficit public se différencie-t-il du déficit budgétaire, le résultat d'exploitation d'une entreprise de son résultat net ? Comprendre l'économie, c'est d'abord en maîtriser le langage. Le but de Brief.eco est de permettre à chacun de reprendre la main sur l'économie. Notre mission est de la rendre claire, simple, pour que chacun puisse prendre la part qui lui revient dans le débat public. C'est pourquoi Brief.eco vous propose un déchiffrage hebdomadaire de l'actualité économique et aussi un glossaire présent sur notre site et enrichi en permanence. Il se matérialise aujourd'hui par l'e-book que vous avez devant les yeux et qui contient les 100 notions essentielles pour reprendre la main sur l'économie.

Bonne lecture.

Laurent Mauriac, rédacteur en chef de Brief.eco

Rédaction : Céline Boff, Laurent Mauriac, Estelle Maussion.

ISBN: 978-2-9564145-1-3

© Brief.me, 2020.

Sommaire

Action5	Contractuel31
Agriculture biologique6	Cotisations sociales32
Amortissement7	Cour des comptes33
Arbitrage8	Création monétaire34
Assemblée générale9	Création d'emplois35
Assouplissement quantitatif10	Croissance économique36
Assurance-vie11	CSG 37
Balance commerciale12	Déficit public38
Banque centrale13	Déflation39
Banque centrale européenne 14	Dette publique40
Banque mondiale15	Dividende41
Bilan comptable16	Dow Jones42
Bitcoin17	Droit de retrait43
Blockchain18	Droits de douane44
Bourse19	Économie circulaire45
Bulle spéculative20	Économie collaborative46
CAC 4021	Économie sociale et solidaire47
Caisse des dépôts22	Épargne48
Capital23	Évasion fiscale49
Capitalisation boursière24	Excédent brut d'exploitation50
Chaîne de valeur25	Finance responsable51
Chiffre d'affaires26	Fintechs52
Chômage partiel27	Flat tax53
Compte de résultat28	Fonction publique54
Conseil d'administration29	Fonds monétaire international55
Conseil de surveillance30	Fonds souverain56

Sommaire

Forum de Davos57	Politique agricole commune81
-usion	Pouvoir d'achat82
Gafa <mark>59</mark>	Prélèvement à la source83
Halo du chômage60	Privatisation84
Hedge fund61	Procédure de sauvegarde85
ndemnités prud'homales62	Productivité86
nflation63	Provision87
nvestissement64	Récession88
nvestissement direct étranger 65	Redressement judiciaire89
_evée de fonds66	Résultat d'exploitation90
_icorne67	Résultat net91
_ivret A68	Retour sur investissement92
_ow cost69	Retraite complémentaire93
Masse monétaire70	Rupture conventionnelle94
Mécanisme européen	Seuil de pauvreté95
de stabilité71	Sous-traitance96
Microcrédit72	Tarif réglementé97
Niche fiscale73	Taux de change98
Obligation74	Taux de chômage99
Obligation verte75	Taux d'intérêt100
OPA76	Taux directeur101
Organisation mondiale du commerce77	Taxe carbone102
Paradis fiscal78	Tribunal de commerce103
Partenaires sociaux79	Valeur ajoutée104
PIB80	

Action

L'action d'une entreprise est une fraction de son capital. Elle est souscrite à la création de l'entreprise ou à l'occasion d'une augmentation de capital. Elle peut également être rachetée à son détenteur. Les actionnaires peuvent gagner de l'argent de deux manières : en revendant leurs actions, à condition que la valeur ait augmenté, et en percevant des dividendes, si l'entreprise réalise des bénéfices et choisit d'en reverser sous cette forme une partie à ses actionnaires. Les entreprises d'une certaine taille et souhaitant accélérer leur développement recourent généralement au marché boursier. Leurs actions sont alors souscrites via un appel public à l'épargne et échangées sur un marché où elles sont cotées. On appelle marché primaire celui des émissions d'actions et marché secondaire celui des échanges d'actions déjà émises. Un placement en actions est risqué : si l'entreprise fait faillite, les actionnaires sont les derniers à être remboursés, à condition qu'il reste de l'argent en caisse, après les salariés, les créanciers, le fisc et les fournisseurs.

Agriculture biologique

Dans un règlement de 2007, l'Union européenne définit l'agriculture biologique comme « un système global de gestion agricole et de production alimentaire » qui allie les « meilleures pratiques environnementales », un « haut degré de biodiversité », la « préservation des ressources naturelles » ainsi que « l'application de normes élevées en matière de bien-être animal ». L'agriculture biologique exclut notamment l'usage des produits chimiques de synthèse et des organismes génétiquement modifiés (OGM). En élevage, les animaux doivent avoir accès à des pâturages, leur alimentation est elle-même bio. Née dans les années 1920 en Autriche, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre, l'agriculture biologique est apparue en France dans les années 1950. En 1991, un règlement européen a reconnu ce mode de production pour les productions végétales, avant de l'élargir au secteur animal en 1999. Cette réglementation européenne a permis d'harmoniser les pratiques des différents États membres. Depuis 2010, elle impose à tous les fabricants européens de produits issus de l'agriculture biologique d'afficher sur leur emballage une feuille verte, symbole de la certification Bio Europe. Créé en 1985, le label français AB possède aujourd'hui les mêmes garanties que son semblable européen

Amortissement

L'amortissement d'un investissement ou d'une charge est l'étalement de son coût pendant sa durée d'utilisation prévue. Ainsi, si une entreprise achète un ordinateur qu'elle prévoit d'utiliser pendant quatre ans, elle pourra comptabiliser la charge correspondante pour un quart du prix pendant les quatre prochaines années, plutôt que de l'enregistrer en une fois. Cet étalement permet de faire correspondre la prise en compte de ces dépenses à leur utilisation réelle. Lorsqu'un bien acquis par l'entreprise est entièrement amorti, on considère que sa valeur comptable devient nulle.

Arbitrage

L'arbitrage est une procédure de règlement privé des litiges dont le coût est supporté par les parties. Pour chaque affaire soumise, un tribunal privé est constitué, les parties renonçant à régler leur différend dans le cadre d'une procédure judiciaire traditionnelle. Le recours à l'arbitrage n'est possible que si les parties donnent leur accord. Elles peuvent choisir un arbitre unique ou en désigner chacune un. Dans ce cas, les deux arbitres sélectionnés en nomment un troisième, qui présidera le tribunal. Les arbitres sont choisis pour leurs compétences techniques. Le tribunal d'arbitrage rend une sentence qui a la même valeur qu'une décision de justice. Toutefois, si la partie condamnée ne s'exécute pas, il est nécessaire de recourir au juge pour qu'il fasse appliquer la décision rendue. Fréquent en matière de commerce international, le recours à l'arbitrage permet de trancher les litiges de manière rapide et discrète. Le portail de l'administration française Viepublique.fr précise cependant qu'il s'agit « d'une justice très coûteuse et qui offre de faibles garanties d'indépendance et d'impartialité ».

Assemblée générale

L'assemblée générale (AG) désigne la réunion des actionnaires ou des associés avec les dirigeants d'une entreprise. Il existe deux types d'AG: ordinaire (AGO) ou extraordinaire (AGE). Les dirigeants convoquent une AGO au minimum une fois par an et dans les six mois suivant la clôture des comptes de l'entreprise. Les actionnaires sont réunis pour se prononcer sur les éléments courants de la gestion de l'entreprise, c'est-à-dire la rémunération passée du dirigeant ainsi que les modalités de sa rémunération pour l'exercice à venir, l'approbation des comptes et l'affectation du résultat (mise en réserve des bénéfices ou distribution aux actionnaires sous forme de dividendes, report des pertes). L'AGE est convoquée par les dirigeants lorsque les actionnaires doivent se prononcer sur des événements exceptionnels dans la vie de l'entreprise, par exemple pour approuver une augmentation ou une réduction du capital, une fusion avec une autre entité, etc. Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et dispose, sauf disposition particulière, d'un nombre de voix égal à celui des parts qu'il possède.

Assouplissement quantitatif

L'assouplissement quantitatif (quantitative easing) est une action des banques centrales visant à apporter de l'argent aux banques en leur rachetant des obligations (titres de dette des États ou des entreprises) qu'elles détiennent. L'objectif est de permettre aux banques de prêter plus facilement de l'argent, et avec un taux plus faible, aux entreprises et aux particuliers pour encourager l'investissement et la consommation. Ce type d'intervention a été utilisé par plusieurs grandes banques centrales depuis la crise financière de 2008, notamment celle des États-Unis et la Banque centrale européenne. Cette politique, dite non conventionnelle, est souvent décidée lorsque les taux directeurs (politique monétaire dite conventionnelle) ont déjà été fortement abaissés et que cela ne suffit pas à produire les effets escomptés sur l'investissement et la consommation.

Assurance-vie

L'assurance-vie est un contrat bénéficiant d'avantages fiscaux et par lequel un souscripteur verse des primes à un assureur (banque, compagnie d'assurance, etc.) en contrepartie d'une rémunération de son placement. En cas de décès pendant la durée du contrat, le capital est transmis à la ou aux personnes préalablement désignées dans le contrat. Ainsi, malgré son nom, l'assurance-vie s'apparente davantage à un produit d'épargne qu'à un contrat d'assurance classique. Par exemple, les primes versées par le souscripteur d'un contrat d'assurance automobile sont acquises par l'assureur, qu'il y ait ou non un accident, alors que dans le cas de l'assurance-vie, les placements sont restitués en fin de contrat. Le souscripteur peut placer son épargne sur un contrat indexé sur des obligations en euros (contrat dit « fonds en euros »), dans lequel les sommes versées et les intérêts sont garantis, ou sur des actions (contrat dit « en unités de compte »). Dans ce dernier cas, le capital versé n'est pas garanti, mais offre un potentiel de rendement plus élevé.

Balance commerciale

La balance commerciale est un document, dans la comptabilité nationale d'un pays, qui compare la valeur des biens exportés (fabriqués dans le pays et vendus à l'étranger) et la valeur des biens importés (fabriqués à l'étranger et vendus dans le pays) pour une période donnée. Si la valeur des biens importés excède celle des biens exportés, elle fait ressortir un déficit commercial, dans le cas contraire, un excédent. La balance commerciale est calculée à partir des statistiques des douanes. En France, la balance commerciale ne couvre que les biens, les services étant comptabilisés séparément. La balance commerciale de la France est déficitaire depuis 2004 et le déficit tend à s'accroître. La France dégage un excédent commercial dans plusieurs domaines tels que l'aéronautique, l'agroalimentaire ou le luxe, mais un déficit pour de nombreux produits manufacturés (matériel électronique et informatique, textile et habillement, etc.). Les importations de pétrole contribuent aussi largement au déficit.

Banque centrale

Une banque centrale est une institution publique dont la mission est d'assurer le bon fonctionnement du système monétaire et financier d'un pays ou d'une zone monétaire comme la zone euro. Il lui revient de fixer le taux directeur, c'est-à-dire le taux d'intérêt auquel les banques commerciales peuvent se refinancer. Sa fixation a un effet d'entraînement sur les taux d'intérêt appliqués par les banques pour les prêts aux entreprises et aux particuliers et permet ainsi d'agir sur le montant des crédits. Si l'activité ralentit, une banque centrale cherchera, en baissant son taux directeur, à relancer les crédits bancaires et à inciter les entreprises et les particuliers à investir et consommer davantage. A l'inverse, si les prix augmentent trop vite, elle cherchera, en augmentant son taux directeur, à ralentir la demande. Une banque centrale a également pour mission d'imprimer les billets de banque en circulation (monnaie fiduciaire). Elle conserve les réserves obligatoires que les banques sont tenues de constituer auprès d'elle. Elle a généralement pour objectif principal une inflation modérée. La Banque centrale européenne vise un taux annuel d'inflation légèrement inférieur à 2 %. Outre l'inflation, la Réserve fédérale américaine vise aussi « un taux d'emploi maximum » et « des taux d'intérêt à long terme peu élevés ».

Banque centrale européenne

La Banque centrale européenne (BCE) est l'organe qui conduit la politique monétaire pour les pays de la zone euro. Sa principale mission, présentée sur le site de l'institution, « consiste à maintenir la stabilité des prix » et « à préserver ainsi le pouvoir d'achat de la monnaie unique ». Pour ce faire, la BCE dispose de plusieurs instruments, le principal étant la fixation du taux directeur, c'est-à-dire le taux d'intérêt auquel elle prête quotidiennement aux banques commerciales qui à leur tour consentent des prêts aux entreprises et aux particuliers. Mise en place en 1998, la BCE est indépendante pour éviter toute interférence entre des décisions politiques de court terme et l'exercice de ses missions à long terme. La BCE, dont le siège se trouve à Francfort (Allemagne), est également chargée de superviser le système bancaire au sein de la zone euro et elle est le seul organisme habilité à autoriser l'émission de billets de banque en euros. La Française Christine Lagarde dirige la BCE depuis le 1^{er} novembre 2019 pour un mandat de huit ans.

Banque mondiale

La Banque mondiale a pour objectif de « mettre fin à l'extrême pauvreté » et de « promouvoir une prospérité partagée de façon durable ». Elle est composée de deux institutions : l'Association internationale de développement (IDA) qui aide les pays les plus pauvres et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Bird) qui soutient les pays plus solvables. Créée en 1945 pour accompagner la reconstruction de l'Europe et du Japon après la Seconde Guerre mondiale, la Banque mondiale accorde des prêts (avec ou sans intérêts) et des dons aux pays en difficulté. Les décisions sont prises par les 189 pays membres, représentés par un Conseil des gouverneurs, ces derniers étant en général les ministres des Finances ou du Développement des pays membres. Pour financer ses interventions, la Banque mondiale s'appuie sur les contributions de ses membres et procède à des emprunts obligataires. Selon un usage, le président de la Banque mondiale est choisi par le président des États-Unis et le directeur du Fonds monétaire international (FMI) est désigné par les pays européens.

Bilan comptable

Le bilan d'une entreprise est un tableau récapitulant l'ensemble de son actif (ce qu'elle possède) et l'ensemble de son passif (les moyens dont elle dispose) à un instant donné, généralement à la fin de l'année (lors de la clôture comptable). Avec le compte de résultat, il fait partie des documents comptables qu'une entreprise est tenue de produire chaque année. L'actif est principalement constitué par les immobilisations (équipements, brevets, fonds de commerce, titres financiers, etc.), les stocks, les créances et les liquidités. Le passif est principalement constitué par les moyens propres dont dispose l'entreprise (apports des actionnaires et résultats mis en réserve), appelés fonds propres ou capitaux propres, et par les dettes, qui constituent un complément de financement. On retrouve également dans le passif le résultat net de l'entreprise. S'il est positif (bénéfice), il fait partie des moyens dont elle dispose pour se développer. S'il est négatif (perte), il les diminue.

Bitcoin

Le bitcoin est une monnaie à vocation universelle développée informatiquement en marge des banques centrales. Il permet à ses utilisateurs d'effectuer des paiements confidentiels auprès des commerçants qui l'acceptent ou de l'échanger contre des devises classiques, au moyen d'une application mobile ou d'un logiciel. Toutes les transactions sont consignées dans une « blockchain », un registre électronique. La Banque de France a alerté en décembre 2013 les utilisateurs sur plusieurs risques : le bitcoin n'a pas de cours légal (n'importe qui peut le refuser) et sa valeur n'est pas régulée par une autorité monétaire. Le système a été créé en 2009 par un ou plusieurs programmeurs informatiques utilisant le pseudonyme « Satoshi Nakamoto ».

Blockchain

La blockchain (« chaîne de blocs » en français) est un registre dans lequel sont enregistrées les transactions effectuées entre les utilisateurs d'un réseau. Le travail de validation des transactions. de chiffrement des données et d'enregistrement dans des blocs archivés chronologiquement est effectué par une partie des utilisateurs, appelés « mineurs », dotés d'un équipement informatique puissant. La blockchain est stockée et mise à jour de manière sécurisée (on ne peut pas la modifier a posteriori), transparente (tous les utilisateurs y ont accès) et décentralisée (il n'y a pas de garant ou d'autorité de contrôle unique). La blockchain est ainsi susceptible de remplacer certains intermédiaires, appelés tiers de confiance, dans les transactions, par exemple la banque qui contrôle un virement à l'étranger ou le notaire qui enregistre l'achat d'un bien immobilier. L'application la plus connue fonctionnant grâce à une blockchain est le bitcoin, une monnaie électronique.

Bourse

Une bourse est un marché organisant la rencontre d'une offre et d'une demande pour certains actifs, permettant ainsi de fixer de façon continue un prix de référence. Il peut s'agir de valeurs (actions, obligations) ou de matières premières (métaux, hydrocarbures, céréales). C'est ainsi qu'on dit que les actions (titres émis par les entreprises) sont cotées en bourse. Chaque bourse est gérée par un opérateur soumis à une réglementation stricte. Le marché des actions se décompose en deux secteurs : le marché primaire, celui des émissions de nouveaux titres (permettant aux entreprises de lever de l'argent), et le marché secondaire, celui de l'échange des actions existantes. Une société qui décide d'être cotée en bourse émet de nouvelles actions librement cessibles sur le marché. On appelle « flottant » cette part de son capital. Jusqu'à la fin du XX^e siècle, les bourses étaient abritées dans des bâtiments où travaillaient les opérateurs en assurant le fonctionnement. Elles sont à présent dématérialisées et gérées électroniquement.

Bulle spéculative

Une bulle spéculative est un effet d'entraînement causant une augmentation continue du prix d'un actif de telle sorte qu'il s'éloigne de sa valeur réelle. Lorsqu'elle se forme, elle est alimentée par des comportements spéculatifs d'investisseurs anticipant que les prix vont continuer d'augmenter fortement. Lorsque les anticipations se retournent, les prix chutent brutalement. On parle alors d'éclatement de la bulle. La tulipe au XVII^e siècle a suscité la première bulle spéculative aux Pays-Bas. Plus récemment, Internet en 1999-2000 et l'immobilier aux États-Unis en 2007 ont fourni de nouvelles illustrations du phénomène.

CAC 40

Créé en 1988, le CAC 40 est le principal indicateur de la Bourse de Paris. Il est composé de 40 entreprises françaises représentant les principaux secteurs d'activité, sélectionnées parmi les 100 plus fortes capitalisations (montant cumulé de la valeur des actions). Ainsi, le CAC 40 est conçu pour refléter la performance boursière des grandes entreprises françaises. Au sein d'Euronext, la société gestionnaire de la Bourse de Paris, un Conseil scientifique des indices composé d'experts indépendants est chargé de la mise à jour régulière de la liste des 40 entreprises pour garantir leur représentativité. CAC signifie « cotation assistée en continu », la valeur de l'indice étant mise à jour en permanence les jours de cotation de 9h à 17h30. Dans le calcul du CAC 40, le poids de chaque entreprise est pondéré par sa capitalisation. Plus elle est élevée, et plus son poids est important. À l'inverse, le calcul du Dow Jones, l'un des principaux indices de la bourse new-yorkaise, traite de manière égale toutes les entreprises qui le composent.

Caisse des dépôts

Placée sous la surveillance du Parlement français, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est « un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays », selon le Code monétaire et financier. Créée en 1816, cette institution, qui emploie près de 120 000 personnes, est chargée de financer le logement social, le développement des entreprises ou encore la transition écologique. La CDC propose des prêts ou investit dans des projets. Ses ressources proviennent des fonds collectés sur les livrets d'épargne (Livret A, Livret de développement durable, Livret d'épargne populaire), de ses investissements sur les marchés financiers et des intérêts perçus sur ses prêts. Elle compte 13 filiales présentes dans le financement des entreprises (Bpifrance), l'assurance (CNP Assurances), le transport (Transdev) ou le tourisme (Compagnie des Alpes). Elle gère également les fonds de retraite des collectivités publiques ainsi que la formation professionnelle (compte personnel d'activité et compte personnel de formation). Chaque année, la CDC verse une partie de ses résultats à l'État.

Capital

Le capital est une ressource susceptible de produire des revenus. Le mot est employé dans des contextes différents.

Comptablement, le capital social est le montant investi dans une entreprise par ses actionnaires. A la création d'une entreprise, c'est la mise de départ lui permettant de débuter son activité. Le capital, versé sur son compte bancaire, lui permet d'investir (acheter des équipements), de faire face aux premières dépenses, aux décalages de paiement (si elle doit payer ses fournisseurs avant d'être payée par ses clients) et d'absorber des pertes si elle n'est pas rentable à son démarrage, ce qui est souvent le cas. Le capital est matérialisé par les actions qui sont les titres de propriété de l'entreprise. Il peut ensuite être augmenté avec l'émission de nouvelles actions. Le mot capital est aussi au centre de la pensée de l'économiste allemand Karl Marx et le titre de son principal ouvrage paru en 1867. Dans ce sens, le capital est l'un des deux facteurs de production (ce qui permet de produire des biens et services), l'autre étant le travail. Il est constitué par les usines, les machines, les bâtiments, les terrains, etc. Le mot capital est aussi utilisé en sociologie. Dans la pensée du sociologue Pierre Bourdieu, le capital culturel d'un individu désigne ses connaissances et son savoir-faire, en partie hérités de son milieu social, le capital social dépend de son réseau relationnel et le capital économique correspond à ses revenus et son patrimoine.

Capitalisation boursière

La capitalisation boursière d'une entreprise est l'évaluation, à un moment donné, de la valeur de l'ensemble de ses actions cotées en bourse (ce qu'on appelle le capital flottant). Elle se calcule donc en multipliant le nombre de titres en circulation par le cours de l'action et reflète le poids pris par une entreprise sur le marché boursier. La capitalisation boursière fluctue d'une séance à l'autre en fonction du cours de l'action, mais aussi en fonction du nombre de titres échangeables sur le marché. L'émission de nouvelles actions cotées la fait augmenter. La capitalisation boursière se distingue de la capitalisation totale qui prend l'ensemble des actions, y compris celles non cotées. Le cabinet d'audit PwC publie chaque année un classement des groupes selon leur capitalisation boursière.

Chaîne de valeur

Le concept de chaîne de valeur a été créé dans les années 1970 par le professeur américain de stratégie Michael Porter. Il s'agit d'un modèle d'analyse des activités des entreprises, telles que la production, la logistique ou la R&D, pour déterminer celles qui sont créatrices de valeur. En utilisant cette analyse, les dirigeants peuvent développer les activités les plus profitables ou réduire le coût de celles qui le sont moins afin d'augmenter les bénéfices. Initialement pensée pour les entreprises, la notion de chaîne de valeur s'est étendue aux filières. Elle permet alors de déterminer quel intervenant (producteur, fournisseur, distributeur, etc.) capte le plus de valeur. Les chaînes de valeur sont également définies au niveau mondial comme l'ensemble des activités nécessaires pour offrir un produit ou un service au consommateur final. La mondialisation a entraîné leur fragmentation. Ainsi, si certaines chaînes de valeur sont encore locales, comme l'agriculture en circuit court, d'autres sont globales, par exemple la production de voitures ou d'ordinateurs. Dans ce dernier cas, les activités constituant une chaîne de valeur sont réparties entre différentes entités et sur plusieurs zones géographiques.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est le montant des ventes de produits et services réalisées par une entreprise. Dans le cas d'une entreprise industrielle (par exemple, un fabricant de téléphones), il s'agit de la vente des produits qu'elle fabrique ; dans le cas d'une entreprise commerciale (par exemple, une chaîne de supermarchés), il s'agit de la vente des produits qu'elle achète pour les revendre. Concrètement, le chiffre d'affaires d'une entreprise pour une période donnée s'obtient en faisant la somme de l'ensemble des factures hors taxes. Sa prise en compte s'effectue généralement au moment de la facturation et non de l'encaissement. Le chiffre d'affaires dépend des quantités vendues et du prix de vente. Il peut aussi varier d'une année sur l'autre si une entreprise étend son périmètre en rachetant un concurrent (croissance externe). Le chiffre d'affaires est l'un des deux indicateurs les plus scrutés chez les entreprises, avec le résultat net (les bénéfices ou les pertes).

Chômage partiel

Une entreprise confrontée à une situation exceptionnelle qui la contraint à réduire son activité peut mettre en œuvre une procédure de chômage partiel. Elle se traduit par une diminution temporaire de la durée du travail et par une indemnisation des salariés pour les heures non travaillées. Cette indemnisation correspond à 70 % de la rémunération brute, soit environ 84 % du salaire net. L'État prend en charge une partie de cette indemnisation, environ à hauteur du Smic (pour faire face à la crise du Covid-19, en mars 2020, le gouvernement a décidé de compenser la totalité de l'indemnisation). Le chômage partiel vise à éviter des licenciements. Le contrat de travail est suspendu, mais n'est pas rompu. Le terme de « chômage partiel » ou de « chômage technique » est remplacé par celui d'« activité partielle » depuis une loi de juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, mais il reste plus communément utilisé.

Compte de résultat

Le compte de résultat récapitule l'ensemble des produits (recettes) et des charges (dépenses) d'une entreprise pendant une période donnée. Avec le bilan, il fait partie des documents comptables qu'une entreprise est tenue de produire chaque année. La différence entre les produits et les charges constitue le résultat net de l'entreprise. Le compte de résultat permet de dégager différents soldes, tels que la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation (EBE) ou le résultat d'exploitation, permettant de mesurer la performance de l'entreprise. Il ne prend pas en compte les mouvements liés au financement de l'entreprise, comme une augmentation de capital ou le versement d'un prêt par exemple.

Conseil d'administration

En France, les grandes entreprises sont le plus souvent des sociétés anonymes (SA) à conseil d'administration, une instance qui peut également exister dans les sociétés par actions simplifiées (SAS). Selon le Code du commerce, le conseil d'administration « détermine les orientations » de la société et « veille à leur mise en œuvre ». Il nomme le président parmi ses membres ainsi que le directeur général – la fonction peut se cumuler – et fixe le montant de leur rémunération. Le conseil d'administration est composé de trois à 18 administrateurs, qui sont des personnes physiques ou morales (sociétés ou autres organisations représentées par un mandataire). Les administrateurs sont nommés lors de l'assemblée générale ordinaire, qui réunit une fois par an l'ensemble des actionnaires. Les administrateurs salariés sont nommés par le personnel ou par ses représentants.

Conseil de surveillance

La majeure partie des grandes sociétés privées françaises ont le statut de société anonyme (SA). Le plus souvent, les SA sont dirigées par un conseil d'administration qui nomme en son sein un président et un directeur général (le cumul est fréquent et c'est alors un PDG qui dirige l'entreprise). Cependant, une autre organisation est possible au sein des SA, qui consiste à séparer les fonctions de direction – exercées au sein d'un directoire – de celles de contrôle - exercées par un conseil de surveillance. Composé de 3 à 18 membres élus par les actionnaires, celui-ci a pour mission de veiller au bon fonctionnement de l'entreprise et d'en rendre compte aux actionnaires. Le conseil de surveillance désigne en son sein un(e) président(e). Les membres du directoire ne peuvent pas y appartenir. Plusieurs sociétés, telles que Vivendi, Publicis, PSA (Peugeot-Citroën) ou M6, ont adopté ce mode de gouvernance. Sur son site, le groupe PSA explique qu'il « répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle ».

Contractuel

Un contractuel est une personne travaillant pour un employeur public sans avoir le statut de fonctionnaire, c'est-à-dire sans avoir passé et réussi un concours de la fonction publique. Le contractuel est également appelé agent non-titulaire. Il peut travailler dans les trois « versants », le terme officiel désignant les branches de la fonction publique – État, hospitalière et territoriale –, mais également dans des établissements publics tels que les agences régionales de santé ou l'Office national des forêts. Il est recruté en CDD ou en CDI sous un contrat de droit public, c'est-à-dire non soumis au Code du travail et déterminé librement par l'employeur public. Encadré par une loi de 1984, le recours aux agents contractuels est une dérogation au principe qui prévoit que les postes permanents de l'État, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. La loi Sauvadet de 2012 a permis le recrutement en CDI des agents contractuels.

Cotisations sociales

Les cotisations sociales sont des prélèvements assis sur les rémunérations donnant droit à des prestations en cas de réalisation de certains risques (maladie, accident du travail, chômage, etc.) et à une retraite. Une partie de ces cotisations sont à la charge de l'employeur (cotisations patronales) et une autre à la charge du salarié (cotisations salariales). Le salaire net, que touchent les salariés, correspond au salaire brut diminué des cotisations salariales que l'employeur retient. Ce dernier reverse l'ensemble des cotisations à des organismes collecteurs. L'Urssaf collecte les cotisations de sécurité sociale (maladie, vieillesse, accident du travail, allocations familiales) et d'assurance chômage. D'autres organismes collectent les cotisations de retraite complémentaire et de mutuelle (assurance santé complémentaire).

Cour des comptes

La Cour des comptes est une juridiction financière dont la mission est résumée ainsi sur la page d'accueil de son site : « S'assurer du bon emploi de l'argent public » et « en informer le citoyen ». Elle est chargée de juger la régularité des comptes des différents services de l'État, tandis que les chambres régionales des comptes contrôlent la régularité de ceux des collectivités territoriales. Chaque année, la Cour procède à des investigations au cours desquelles « ses conseillers enquêtent sur pièces et sur place », précise le site de l'administration française Viepublique.fr. À l'issue de ces enquêtes, la Cour établit un rapport, destiné au ministre concerné, qui pointe les défaillances ou gaspillages constatés. L'ensemble de ces constatations et des recommandations formulées par la Cour sont répertoriées dans son rapport public annuel. La Cour des comptes assiste également le Parlement et le gouvernement pour vérifier la bonne exécution des lois de finances de l'État et des lois de financement de la Sécurité sociale. Les membres de la Cour des comptes sont des magistrats inamovibles.

Création monétaire

Lorsque l'on parle de création monétaire, on imagine volontiers une planche à billets. En réalité, l'émission de billets de banque ne représente qu'une part mineure (moins de 10 %) de la création de monnaie. La majeure partie provient des prêts accordés par les banques aux entreprises et aux particuliers. Lorsqu'une banque accorde un prêt, elle crédite le compte de son client du montant accordé. Un dépôt supplémentaire est ainsi créé. Elle n'a donc pas besoin de détenir au préalable dans ses caisses le montant prêté. La création monétaire s'apparente ainsi à un jeu d'écriture comptable. Aucun argent physique n'est émis. Lorsqu'un prêt est remboursé, c'est l'inverse : de la monnaie est détruite. Ce pouvoir de création monétaire des banques n'est cependant pas sans limite, puisqu'elles sont tenues de constituer des réserves obligatoires auprès de la banque centrale, proportionnelles aux dépôts. Lorsqu'elles ont besoin de liquidités, les banques en empruntent entre elles ou auprès de la banque centrale. Cette dernière leur applique son taux d'intérêt, appelé taux directeur. Plus il est bas, plus l'obtention des liquidités est aisée et plus le pouvoir de création monétaire des banques est grand.

Création d'emplois

La création nette d'emplois mesure la différence entre le nombre de postes occupés entre la fin et le début d'une période donnée. Des créations d'emplois au niveau national ne se traduisent pas nécessairement par une baisse du chômage. Tout dépend du solde entre les entrées sur le marché du travail (notamment les jeunes ayant fini leurs études) et les sorties (notamment les personnes partant à la retraite). Le taux de chômage ne baissera que si les créations d'emplois sont suffisantes pour absorber ce solde. Selon l'Insee, un chômeur est une personne déclarant être à la recherche active d'un emploi et disponible rapidement. Les personnes souhaitant travailler, mais sans être à la recherche active d'un emploi, sont classées comme inactives et forment ce que l'Insee appelle le halo du chômage. Une amélioration de la conjoncture économique peut avoir pour effet d'augmenter les entrées sur le marché du travail en faisant revenir certaines de ces personnes qui en étaient sorties en raison d'un manque de perspectives. Dans ce cas, un nombre plus important d'emplois doit être créé pour que le chômage diminue.

Croissance économique

La croissance économique mesure l'augmentation de la richesse produite par un pays pendant une période donnée. L'indicateur de la richesse produite est le PIB (produit intérieur brut) qui mesure la production totale d'un pays. Le taux de croissance correspond à la variation du PIB entre le début et la fin de la période considérée, corrigée de l'inflation. Le taux de croissance est calculé en France par l'Insee. C'est une donnée annuelle ou trimestrielle. Un pays entre en récession lorsque le taux de croissance est négatif pendant deux trimestres consécutifs. La croissance économique est l'indicateur le plus scruté. Elle conditionne en grande partie les recettes fiscales de la période considérée, puisque celles-ci dépendent du revenu et de la consommation des entreprises et des ménages.

CSG

Créée en 1991, la CSG est un impôt destiné à diversifier le mode de financement de la protection sociale. Contrairement aux cotisations sociales, elle est prélevée non seulement sur les salaires, mais aussi sur les pensions de retraite, les allocations chômage, les revenus du patrimoine, les revenus de placement et certains revenus de jeux. Initialement fixé à 1,1 %, son taux a augmenté à plusieurs reprises pour atteindre 9,2 % sur les salaires, depuis une augmentation de 1,7 point le 1er janvier 2018 (les pensions de retraite ne sont concernées par cette hausse qu'au-delà d'un certain seuil).

Déficit public

Le déficit public provient de l'État et des autres administrations publiques (collectivités territoriales et organismes de Sécurité sociale) lorsque leurs dépenses excèdent leurs recettes. Le déficit budgétaire provient, lui, uniquement de l'État, lorsque ses dépenses (dépenses budgétaires, prises de participation, etc.) excèdent ses recettes (impôts, produits de privatisations, etc.). Le traité de Maastricht qui a institué l'Union européenne en 1992 prévoit que le déficit public des pays membres de la zone euro ne doit pas dépasser 3 % du PIB. Pour financer le surcroît de dépenses par rapport aux recettes, l'État doit recourir à l'endettement en émettant des obligations (bons du Trésor). Chaque déficit augmente ainsi le montant de la dette publique. Le paiement des intérêts est compris dans les dépenses publiques, mais pas les remboursements.

Déflation

La déflation est un phénomène de baisse durable du niveau général des prix. Elle provient d'une demande trop faible pour absorber l'offre de biens et de services. Le déséquilibre entre cette offre et cette demande a pour conséquence une baisse des prix. La déflation se traduit pour les consommateurs par une augmentation de leur pouvoir d'achat. En effet, plus le temps passe, plus ils peuvent acheter de biens pour une même somme d'argent. Ce gain de pouvoir d'achat peut les conduire à différer leur consommation ou leurs achats immobiliers, pour profiter de prix futurs moins élevés, avec le risque d'instauration d'un cercle vicieux. La déflation se traduit ainsi par un ralentissement de l'activité et une augmentation du chômage. On parle aussi de « spirale déflationniste ». Des périodes de déflation ont été observées après le krach boursier de 1929 et la crise économique qui s'ensuivit ou au Japon dans les années 2000. La déflation ne doit pas être confondue avec la désinflation qui est une simple baisse de l'inflation.

Dette publique

La dette publique représente la dette de l'État et des autres administrations publiques (collectivités territoriales et organismes de Sécurité sociale). Ces emprunts servent à financer chaque année le déficit public. La dette publique se matérialise par des obligations qui sont émises et s'échangent sur les marchés financiers. Ces titres procurent un revenu régulier (ou coupon) à leurs détenteurs et doivent être remboursés à leur échéance, comme un prêt bancaire. La gestion de la dette d'un pays n'est pas comparable à celle d'un particulier. Ce dernier s'endette pour un projet précis (par exemple l'achat d'une voiture ou d'un appartement) et rembourse son prêt au fur et à mesure. Du fait de la capacité des États à encaisser des recettes grâce aux impôts, les investisseurs sur les marchés financiers leur font confiance et leur permettent de réemprunter pour financer une dette arrivée à échéance. Ainsi, lorsque des obligations arrivent à leur terme et doivent être remboursées par l'État, celui-ci peut émettre de nouveaux titres en remplacement. La dette d'un État peut avoir une durée de vie infinie, tant qu'il a la confiance des investisseurs.

Dividende

Lorsqu'on détient des actions d'entreprises, il existe deux manières de rentabiliser son investissement : en revendant ultérieurement ces actions si leur prix a augmenté entre-temps ou en percevant des dividendes. Les dividendes sont la partie du bénéfice d'une entreprise qui est reversée à ses actionnaires, en rémunération de leur participation au capital. Si l'entreprise a réalisé un bénéfice pendant l'année écoulée, les actionnaires réunis en assemblée générale décident d'en affecter ou non une partie aux dividendes. Ce qui reste est alloué aux réserves, qui pourront servir à financer de futurs investissements ou un programme de participation aux résultats des salariés. Les actionnaires reçoivent leurs dividendes à proportion des actions détenues. Il peut arriver qu'une entreprise enregistrant des pertes fasse le choix de rémunérer ses actionnaires en ponctionnant ses réserves constituées les années précédentes.

Dow Jones

Le Dow Jones, l'un des principaux indices boursiers américains, a été créé en 1896 par Charles Dow, journaliste également à l'origine du Wall Street Journal, et par le statisticien Edward Jones. Il a pour objectif de suivre les fluctuations des actions des principales entreprises industrielles américaines. Son principal avantage est de refléter l'évolution de la Bourse new-yorkaise depuis 120 ans. Les entreprises présentes dans le Dow Jones sont choisies par un comité d'experts pour fournir une image représentative de l'économie. Des 30 entreprises présentes aujourd'hui, plus aucune ne figure dans la liste de 12 initiale, depuis le retrait de General Electric annoncé en juin 2018. Microsoft et Intel ont rejoint l'indice en 1999 et Apple plus récemment, en 2015. Le mode de calcul du Dow Jones est différent de celui de la plupart des indices boursiers : il repose sur une moyenne des cours des actions et ne prend pas en compte les capitalisations boursières des entreprises. Cette particularité explique que l'indice S&P 500, créé en 1957, l'ait concurrencé chez les investisseurs.

Droit de retrait

Le droit de retrait permet au salarié de quitter son poste de travail ou de refuser de s'y installer sans l'accord de son employeur. Le Code du travail prévoit que le salarié peut exercer ce droit si sa situation de travail « présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé » ou s'il constate une « défectuosité » dans « les systèmes de protection ». Comme le précise le site de l'administration française Service-public.fr, le salarié « n'a pas à prouver qu'il y a bien un danger, mais doit se sentir potentiellement menacé par un risque de blessure, d'accident ou de maladie ». Le salarié doit informer son employeur ou un représentant du personnel, de préférence par écrit. Il peut alors « interrompre ses activités, tant que l'employeur n'a pas mis en place les mesures de prévention adaptées ». L'employeur ne peut effectuer aucune retenue sur salaire ni sanctionner un travailleur qui a exercé son droit de retrait de manière légitime. Servicepublic.fr précise que « si l'employeur met en œuvre les recommandations du gouvernement » sur le coronavirus, les conditions d'exercice du droit de retrait « ne sont pas réunies ».

Droits de douane

Les droits de douane sont un impôt que les pays décident d'appliquer sur les marchandises étrangères entrant dans leur territoire. L'importateur doit s'acquitter de cette taxe qu'il est ensuite libre de répercuter sur son prix de vente. Les Etats membres de l'Union européenne ont supprimé en 1968 les droits de douane sur les biens qu'ils s'échangent entre eux et appliquent depuis des droits identiques sur les importations en provenance de pays non membres, instaurant ainsi une union douanière. Les traités de libre-échange négociés entre États ou au sein de zones économiques fixent les droits de douane applicables ainsi que les normes à respecter dans les échanges entre les pays signataires. Les droits de douane sont un outil du protectionnisme, une théorie économique qui s'oppose à celle du libre-échange. Dans un ouvrage publié en 1817, l'économiste britannique David Ricardo avance que le libre-échange favorise toujours la croissance sur le long terme. Cette idée est contestée, entre autres, par l'économiste belge Paul Bairoch (1930-1999) qui estime qu'au cours du XIX^e siècle, les mesures protectionnistes visant à favoriser la production intérieure, notamment via l'instauration de droits de douane, ont davantage permis le développement de la plupart des pays riches.

Économie circulaire

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation fondé sur la réutilisation ou le recyclage des produits afin de limiter l'utilisation des ressources naturelles, l'accumulation de déchets et les dommages sur l'environnement. L'économie circulaire englobe ainsi des pratiques chez les producteurs et les consommateurs orientées vers ces objectifs. Pour les producteurs, il s'agit de limiter la consommation de ressources (matières premières, eau, énergie) ou de sélectionner les fournisseurs sur des critères environnementaux. Pour les consommateurs, il s'agit d'allonger la durée d'usage des produits (par exemple de les réparer au lieu de les remplacer) ou de recourir scrupuleusement au recyclage. Par exemple, un vêtement usagé peut être réutilisé pour fabriquer la garniture d'un canapé, qui peut à son tour être transformée en laine d'isolation pour le bâtiment. Un même produit circule ainsi d'un usage à un autre.

Économie collaborative

L'économie collaborative désigne l'organisation d'échanges via des plateformes en ligne dédiées. Il s'agit d'échanges entre particuliers (on parle aussi d'économie du partage), mais aussi de la mise en relation d'offreurs et d'acheteurs de services. Ces plateformes concernent tous types de secteurs : mise à disposition de logements, location de voitures, vente et achat de biens d'occasion, transport de personnes, livraison, etc. Certains groupes se sont développés en créant et en gérant de telles plateformes. C'est notamment le cas dans les secteurs du transport (Uber, Chauffeur privé), de la livraison de nourriture (Deliveroo), de la location immobilière (AirBnB) ou du covoiturage (BlaBlaCar). Les opérateurs qui mettent en relation des particuliers acheteurs avec des travailleurs offreurs nouent généralement de simples relations contractuelles avec ces derniers. Le développement de ces plateformes soulève des questions sur le droit applicable, concernant notamment le statut des travailleurs proposant leurs services (salariés ou prestataires).

Économie sociale et solidaire

En 2014, une loi en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) en a posé « pour la première fois une définition du périmètre », explique sur son site le ministère de l'Économie. L'ESS est un secteur composé d'organisations privées – associations, coopératives, mutuelles, fondations, certaines sociétés commerciales - cherchant à concilier activité économique et utilité sociale. La loi de 2014 précise que les sociétés commerciales doivent avoir une « gouvernance démocratique » et consacrer la majorité de leurs bénéfices au maintien ou au développement de leur activité. En France, 2,4 millions de personnes, soit un salarié sur huit (12,8 %), travaillait en 2016 dans l'ESS, selon un bilan publié par le réseau associatif d'experts Recherches et solidarités. L'ESS représente 200 000 structures, parmi lesquelles l'union de coopératives agricoles Sodiaal qui détient la marque Yoplait, la mutuelle d'assurances MMA ou encore l'association Croix-Rouge française, et 10 % du PIB, selon le gouvernement.

Épargne

L'épargne correspond à la partie du revenu des ménages qui n'est pas utilisée pour la consommation. Elle peut être conservée sur les comptes courants ou sous forme de billets de banque. Mais le plus souvent, elle est convertie en placements financiers pour donner lieu à des revenus futurs. Cette épargne peut être placée en prévision de sa retraite, d'un achat immobilier ou d'une dépense à venir, par exemple l'achat d'une voiture. Le taux d'épargne (part de l'épargne dans le revenu des ménages) s'est élevé en France à 14,3 % en 2017 selon l'institut de statistiques Insee. Dans la théorie économique, deux effets contraires sont pointés : le taux d'épargne doit être suffisant pour pouvoir orienter des liquidités vers le financement des investissements des entreprises (théorie classique), mais un taux d'épargne trop élevé peut être le signe d'une consommation insuffisante des ménages et représenter un frein à la croissance économique (théorie keynésienne).

Évasion fiscale

L'évasion fiscale n'a pas de définition juridique. En 2007, Regards croisés sur l'économie, une revue semestrielle fondée par de jeunes chercheurs en sciences sociales, la définissait comme une situation où le contribuable, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise, « minore volontairement sa base imposable », sans nécessairement « violer la loi ». L'une des techniques consiste à déplacer tout ou partie de son patrimoine à l'étranger, dans un pays à la fiscalité plus faible. En 2008, le Conseil des prélèvements obligatoires, une institution attachée à la Cour des comptes, estime que lorsque le contribuable a recours à des moyens légaux, l'évasion fiscale entre dans la catégorie de l'optimisation fiscale. En revanche, si ce contribuable « s'appuie sur des techniques illégales ou dissimule la portée véritable de ses opérations », l'évasion fiscale s'apparente à la fraude fiscale, passible de sanctions pénales.

Excédent brut d'exploitation

Le compte de résultat, qui récapitule les produits (recettes) et les charges (dépenses) d'une entreprise, se décompose en différents soldes appelés soldes intermédiaires de gestion, jusqu'à parvenir au résultat net qui mesure l'écart entre l'ensemble des produits et l'ensemble des charges. Parmi ces soldes, l'excédent brut d'exploitation (EBE) mesure la capacité d'une entreprise à dégager des liquidités à partir de son exploitation. Il prend en compte, en déduction du chiffre d'affaires et des subventions, les consommations intermédiaires (toutes les dépenses de biens et services engagées dans l'activité) et les charges de personnel. Contrairement au résultat d'exploitation, l'EBE ne prend pas en compte les amortissements et les provisions qui sont des charges déjà décaissées pour les amortissements ou pas encore décaissées pour les provisions. Dans le système comptable américain, l'excédent brut d'exploitation a pour équivalent l'Ebitda (bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement).

Finance responsable

La finance responsable désigne une catégorie de placements ne s'appuyant pas seulement sur des critères financiers, mais sur des considérations éthiques, sociales ou environnementales. Ainsi, des fonds spécialisés appuient leurs décisions sur une grille d'évaluation dans des domaines tels que le développement durable, l'emploi ou la gouvernance. Certains excluent d'emblée d'acheter des actions d'entreprises appartenant à des domaines tels que l'armement, le jeu, le tabac ou le nucléaire. On parle aussi d'investissement socialement responsable pour qualifier ces placements, accessibles à tous les investisseurs, y compris les particuliers. La finance responsable englobe aussi certaines pratiques comme l'exercice de ses droits d'actionnaires lors des assemblées générales annuelles, pour interpeller la direction des entreprises sur ses décisions ou soutenir des résolutions environnementales (par exemple limiter les émissions de gaz à effet de serre) ou sociales (par exemple interdire l'ouverture d'une usine dans un pays où les normes sociales ne sont pas suffisantes).

Fintechs

Contraction des mots « finance » et « technologie », les fintechs désignent des entreprises proposant des services innovants dans le secteur bancaire et financier en s'appuyant sur les technologies numériques. Elles imaginent de nouvelles solutions techniques pour améliorer le service rendu aux clients dans des domaines tels que le paiement via mobile, le financement participatif, la gestion d'actifs, le stockage des données bancaires ou l'assurance. Les fintechs ne sont pas nécessairement soumises à des réglementations particulières, mais certaines ont sollicité des agréments identiques à ceux des entreprises établies, par exemple « établissement de crédit » pour Younited Credit ou « entreprise d'assurance non vie » pour Alan. Le terme « fintech » désigne aussi bien les entreprises que le secteur auquel elles appartiennent.

Flat tax

On appelle « flat tax » en anglais un impôt à taux unique. Il diffère ainsi de l'impôt progressif, tel que l'impôt sur le revenu en France, dont le taux augmente en fonction d'un barème distinguant plusieurs tranches de revenus. Jusqu'au 1^{er} janvier 2018, les revenus du capital (livrets bancaires, comptes titres, assurancesvie, plans épargne logement, dividendes, etc.) faisaient l'objet d'une fiscalité différente d'une catégorie à l'autre. Un prélèvement forfaitaire unique, au taux de 30 %, est alors entré en vigueur. Il est applicable à tous ces revenus, à l'exception du Livret A, du plan épargne en actions (PEA) et de certains contrats d'assurance-vie.

Fonction publique

En France, la fonction publique est composée de trois grandes entités appelées « versant » : d'État, hospitalière et territoriale. La première regroupe les ministères et les établissements publics administratifs (EPA) nationaux comme Pôle emploi, l'organisme public de recherche CNRS ou les universités. La deuxième rassemble les hôpitaux publics, les établissements publics d'hébergement pour les personnes âgées et d'autres établissements dédiés à l'aide sociale (enfance, personnes handicapées, etc.). La troisième regroupe les collectivités territoriales, c'est-à-dire les régions, les départements et les communes, ainsi que les EPA locaux tels que les Centres communaux d'action sociale et les Services départementaux d'incendie et de secours. Les effectifs de la fonction publique comprennent l'ensemble des agents, fonctionnaires ou non. Les entreprises publiques, telles que La Poste ou la SNCF, ne font pas partie de la fonction publique. Il ne faut pas non plus confondre la fonction publique et le service public qui englobe toutes les activités ayant un intérêt général, certaines pouvant être confiées au privé, comme la gestion de l'eau potable.

Fonds monétaire international

Le Fonds monétaire international (FMI) a été créé en 1944 par 44 pays souhaitant instaurer un cadre de coopération mondial afin de prévenir les crises financières telles que celle survenue en 1929. Il a pour « objectif premier » de « veiller à la stabilité du système monétaire international », explique l'institution sur son site. Il a également pour mission de faciliter les échanges internationaux, de contribuer à un niveau élevé d'emploi et de faire reculer la pauvreté. Au quotidien, le FMI suit la situation de tous les pays et encourage ses États membres « à adopter des politiques économiques saines ». Il accorde des prêts aux pays membres qui rencontrent des difficultés financières, conditionnés à la mise en œuvre de réformes visant à redresser leur situation. Les décisions sont prises par les 189 pays membres, représentés par un Conseil des gouverneurs, ces derniers étant en général les ministres des Finances ou les gouverneurs de la banque centrale des pays membres. Selon un usage, le directeur du Fonds monétaire international (FMI) est désigné par les pays européens tandis que le président de la Banque mondiale, un organisme de financement du développement, est choisi par le président des États-Unis

Fonds souverain

Un fonds souverain est un fonds d'investissement détenu par un État. Il est alimenté par l'épargne nationale, le plus souvent grâce à des excédents commerciaux liés à la vente de matières premières. L'argent est ensuite investi dans des actions ou des obligations pour faire fructifier cette épargne. C'est un moyen, pour certains pays, de diversifier leur économie. Le premier fonds souverain a été créé en 1953 par le Koweït pour gérer les excédents liés à l'exportation de pétrole. Le fonds souverain norvégien, dont la valeur dépasse les 1 000 milliards de dollars, est le plus important. Le fonds souverain français, créé en 2008, est géré depuis 2013 par Bpifrance, la banque publique d'investissement.

Forum de Davos

Le Forum de Davos est le surnom donné à la réunion annuelle du Forum économique mondial (World Economic Forum, WEF, en anglais), une fondation à but non lucratif dont le siège est situé à Cologny, dans le canton de Genève, en Suisse. Cette fondation compte un millier de membres, uniquement des très grandes entreprises. Le WEF organise chaque année son forum annuel à Davos, une commune située dans les Alpes suisses. Outre des dirigeants économiques, sont également conviés à ces rencontres des responsables politiques, des intellectuels, des représentants d'ONG, des leaders religieux et des personnalités du monde des médias. Créé en 1971 par l'économiste allemand Klaus Schwab, le WEF cherchait à l'origine à développer un « management à l'européenne », avant d'élargir ses débats aux questions économiques et sociales. Il se fixe comme mission d'« améliorer l'état du monde ».

Fusion

La fusion est l'opération par laquelle deux sociétés se réunissent pour n'en former qu'une seule. Elle consiste à transférer leur patrimoine dans une nouvelle entité créée spécialement ou à transférer le patrimoine de l'une à l'autre. Dans ce dernier cas, la seconde absorbe la première. Une absorption diffère d'une acquisition. Une acquisition se limite au rachat d'une société. L'entreprise rachetée, que ce soit partiellement ou totalement, devient une filiale de l'acquéreur et reste une entité distincte. À l'inverse, la fusion entraîne nécessairement une absorption au sein de la société bénéficiant de l'opération ou la création d'une nouvelle société. Dans son glossaire, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui réunit 36 pays parmi les plus développés du monde, précise que la fusion peut avoir plusieurs objectifs : la recherche d'une plus grande efficacité économique, la diversification des activités, de nouveaux déploiements géographiques ou encore la mise en commun de moyens, par exemple en recherche et développement.

Gafa

Gafa est un acronyme formé des initiales de quatre des plus grandes entreprises du numérique : Google, Apple, Facebook et Amazon. L'acronyme Gafam est parfois utilisé, le « m » faisant alors référence à Microsoft. En 2017, le chiffre d'affaires cumulé des Gafa s'élevait à plus de 540 milliards de dollars, soit un montant équivalent au produit intérieur brut de la Suède. Selon le site d'information américain Quartz, le terme de Gafa a été créé en France. Dans le journal Le Monde, le premier article le mentionnant remonte à décembre 2012. L'un des journalistes du quotidien explique que le terme de Gafa est « presque toujours » utilisé pour évoquer « des sujets critiques », tels que la manière dont les quatre groupes utilisent les données personnelles de leurs utilisateurs ou dont ils échappent en grande partie à l'impôt.

Halo du chômage

Le halo du chômage regroupe les personnes qui souhaitent travailler, mais qui ne sont pas considérées comme chômeurs. Pour être comptabilisé comme tel, un individu doit être en âge de travailler (au moins 15 ans), sans travail, disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et en avoir cherché un au cours du dernier mois. Cette définition a été adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un organisme rattaché à l'ONU. Ainsi, certaines personnes sont considérées comme inactives parce qu'elles ne sont pas disponibles immédiatement pour prendre un poste ou parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi, même si elles souhaitent travailler. Ce sont elles qui sont comptabilisées dans le halo du chômage. Lorsque la conjoncture est mauvaise, certains chômeurs découragés cessent de chercher du travail et entrent dans la catégorie des inactifs. Quand l'activité reprend, ils recherchent à nouveau un poste et font donc augmenter le taux de chômage.

Hedge fund

Un hedge fund est un fonds d'investissement plus risqué qu'un fonds traditionnel, plus spéculatif, moins réglementé, moins liquide (les montants investis sont bloqués sauf à certaines périodes). Il n'existe cependant pas de définition légale précise du terme. Les hedge funds utilisent des techniques permettant de spéculer sur l'évolution des marchés, à la hausse comme à la baisse. Les gérants de ces fonds y investissent une partie de leur patrimoine, ce qui les intéresse directement aux résultats. Si les espérances de gain sont plus élevées, les risques le sont aussi. C'est ainsi que les hedge funds ont été particulièrement exposés lors de la crise financière de 2007. Ils ont comme clients des personnes fortunées, des fonds de pension, des banques et d'autres institutions financières, le plus souvent pour une faible part de leur patrimoine en raison des risques encourus.

Indemnités prud'homales

Lorsqu'un salarié estime avoir été abusivement renvoyé, il peut saisir le conseil de prud'hommes. Si le juge reconnaît un licenciement « sans cause réelle et sérieuse », c'est-à-dire injustifié, il attribue au salarié une compensation financière, appelée indemnités prud'homales, qui est à la charge de l'employeur. Le conseil en détermine le montant en fonction de la gravité des faits et de l'ancienneté du salarié mais aussi, pour les licenciements effectués depuis le 24 septembre 2017, selon un barème. Ce dernier, institué par une ordonnance, fixe aux indemnités prud'homales un plancher, c'est-à-dire un montant minimum, ainsi qu'un plafond, soit un montant maximum. Ces montants minimaux et maximaux varient selon la taille de l'entreprise (plus ou moins de 11 salariés) et l'ancienneté du salarié dans cette structure. Pour un salarié ayant travaillé 29 ans dans une grande entreprise, le plancher est de trois mois de salaire et le plafond, de 20 mois. Il existe toutefois des dérogations. Lorsque le licenciement est lié à des faits de harcèlement moral ou sexuel, en violation d'une liberté fondamentale ou encore à la suite de la dénonciation d'un crime ou d'un délit, le montant de l'indemnité prud'homale ne peut pas être inférieur au cumul des salaires des six derniers mois.

Inflation

L'inflation est une augmentation générale et durable des prix. Elle se traduit par une perte du pouvoir d'achat de la monnaie. Cela signifie que pour un montant donné, par exemple 100 euros, l'inflation diminue la quantité de biens et services que l'on peut acquérir. L'inflation peut provenir d'une augmentation des coûts de production (matières premières ou salaires par exemple) se répercutant sur les prix des produits. Elle s'explique souvent par une demande de biens et services supérieure à l'offre. Dans ce cas, l'augmentation des prix permet un ajustement. Les banques centrales ont souvent comme mission principale de veiller à la stabilité des prix en modulant le niveau des taux d'intérêt. En effet, lorsque les taux sont bas, les particuliers et les entreprises demandent davantage de prêts et la demande de biens et services (consommation et investissement) tend à augmenter, poussant les prix à la hausse. La Banque centrale européenne (BCE) a pour objectif une augmentation des prix ne dépassant pas 2 % par an dans la zone euro.

Investissement

Un investissement est une dépense destinée à augmenter la richesse de celui qui l'engage. On parle ainsi de fonds d'investissement (prise de participations dans des entreprises), d'investissement publicitaire (effectué en vue d'augmenter ses ventes) ou de retour sur investissement (gain réalisé grâce à une dépense). D'un point de vue comptable, un investissement est une dépense contribuant à la production dont la durée de vie attendue est supérieure à une année. Contrairement à une charge, un investissement n'est pas consommé dans le cycle de production. Par exemple, dans le cas du boulanger, la farine est une consommation intermédiaire (c'est une charge), mais le four est utilisé pendant plusieurs années (c'est un investissement). La comptabilité distingue les investissements matériels (terrains, usines, appareils), immatériels (brevets, licences, fonds de commerce) et financiers (achats d'actions ou d'obligations). La comptabilité nationale y inclut les achats de logement des particuliers.

Investissement direct étranger

Un investissement direct étranger (IDE) est réalisé depuis un autre pays « afin d'établir un intérêt durable dans une entreprise », selon l'OCDE, une organisation qui réunit 36 pays parmi les plus développés du monde. La notion d'intérêt durable permet de différencier les IDE des simples placements dans lesquels l'investisseur ne cherche pas à influer sur la gestion de l'entreprise. La direction générale du Trésor français précise qu'un investissement étranger relève de l'IDE dès lors qu'il permet d'acquérir « au moins 10 % du capital ou des droits de vote d'une entreprise résidente d'un pays autre que le sien ». L'IDE englobe également l'implantation d'une entreprise hors du territoire national et le réinvestissement sur place des bénéfices réalisés par une entreprise implantée hors de son pays d'origine.

Levée de fonds

Une levée de fonds est une procédure par laquelle une entreprise augmente son capital en émettant de nouvelles actions souscrites par des investisseurs. Il s'agit, pour une entreprise ayant besoin d'un apport externe pour financer son développement, d'un moyen alternatif à l'emprunt bancaire. L'entreprise peut lever des fonds auprès de différents types d'investisseurs, tels que les « business angels » ou les fonds de capital-risque. Un « business angel » est une personne physique, souvent un cadre d'entreprise en activité ou un ancien entrepreneur, qui décide d'investir une partie de son patrimoine financier dans des entreprises innovantes et à fort potentiel. Une société de capital-risque est une entreprise dont les actionnaires sont des investisseurs et qui a pour objectif de prendre des participations dans le capital de sociétés non cotées en bourse. Une levée de fonds entraîne une diminution de la part du capital de l'entreprise détenue par ses créateurs, appelée dilution. Une entreprise peut aussi lever des fonds directement auprès des particuliers via des plateformes internet dédiées.

Licorne

Animal mythique à une corne, une « licorne » désigne en économie une entreprise du secteur des nouvelles technologies, non cotée en bourse, dont la valorisation atteint au moins un milliard de dollars. Cette expression est issue d'une étude réalisée en 2013 par l'Américaine Aileen Lee, fondatrice d'un fonds d'investissement, sur la pertinence des investissements des fonds de capital-risque dans les start-up. Elle était arrivée à la conclusion que moins de 0,1 % des entreprises ayant levé des fonds atteignaient une valorisation supérieure à 1 milliard de dollars et avait choisi de qualifier ces entreprises rares de « licornes ». Réservé selon la définition d'Aileen Lee à des entreprises américaines de moins de 10 ans, le terme s'est depuis étendu à l'ensemble des entreprises du secteur des nouvelles technologies valorisées au moins un milliard de dollars, quels que soient leur pays d'origine et leur date de création.

Livret A

Le Livret A est un compte sur lequel des particuliers et certaines associations peuvent déposer leur épargne et la faire fructifier. Il s'agit d'un placement gratuit (l'ouverture, les dépôts, les retraits et la clôture du livret s'effectuent sans frais) et sans risque (le capital comme les intérêts sont garantis). C'est l'État qui fixe deux fois par an son taux d'intérêt, c'est-à-dire le taux de rémunération de l'épargne. Les fonds sont disponibles à tout moment et les intérêts versés sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Le Livret A a été créé en 1818 pour collecter auprès des classes moyennes émergentes leur épargne et financer l'État, alors à court d'argent à la suite de la Révolution et des investissements dans les guerres napoléoniennes. Le produit du Livret A est géré par la Caisse des dépôts. Avec les fonds collectés, elle accorde des prêts à taux préférentiel aux bailleurs sociaux pour qu'ils construisent des logements sociaux.

Low cost

Le « low cost » désigne une stratégie commerciale ou une entreprise qui vise à proposer un produit ou un service à un prix inférieur à ses concurrents. Apparu dans la grande distribution dans les années 1940 et dans l'aérien dans les années 1970, le low cost s'est étendu à de nombreux secteurs tels que l'immobilier, la coiffure, l'habillement ou encore la banque. Pour être low cost, une entreprise doit avoir mis en place un modèle reposant sur la mise à disposition d'une offre limitée de produits ou de services, la suppression de services annexes, la gestion rigoureuse des coûts salariaux et l'externalisation des fonctions jugées non essentielles. Il ne s'agit donc pas d'une simple réduction des prix en diminuant ses marges ou en commercialisant un produit bas de gamme. Il ne s'agit pas non plus, comme le note dans un article publié en 2013 l'économiste franco-suisse Michel Santi, de la mise en place de « politiques classiques de réduction des coûts », comme le recours à la délocalisation de la production dans des pays à faible coût de main-d'œuvre.

Masse monétaire

La masse monétaire est la quantité d'argent en circulation dans l'économie, ainsi que les placements non risqués facilement convertibles en argent, tels que les comptes sur livrets et les Sicav (ensemble de titres détenus collectivement par des épargnants et gérés par un établissement spécialisé). La masse monétaire se décompose en plusieurs « agrégats » définis par la banque centrale. Au sein de la zone euro, l'agrégat M1 comprend les pièces et les billets en circulation, ainsi que les comptes courants détenus auprès des banques, M2 ajoute les comptes sur livrets, M3 certains placements liquides comme les Sicav. Les banques centrales disposent de deux leviers pour contrôler le niveau de la masse monétaire. Elles créent les pièces et les billets de banque et fixent le niveau des réserves obligatoires, les dépôts que les banques commerciales doivent constituer auprès d'elles. Elles influent également sur le volume des prêts souscrits auprès des banques en fixant les taux directeurs qui servent de référence pour les taux d'intérêt. Lorsqu'un prêt est consenti par une banque, les dépôts augmentent : de la monnaie est créée et la masse monétaire augmente. Lorsqu'un prêt est remboursé, c'est l'inverse : de la monnaie est détruite et la masse monétaire diminue.

Mécanisme européen de stabilité

Créé en 2012, le Mécanisme européen de stabilité (MES) est une institution financière internationale permettant d'accorder des prêts aux États membres de la zone euro confrontés à des difficultés financières. Il est issu de deux dispositifs temporaires mis en place en mai 2010 pour éviter à la Grèce un défaut de paiement. Il est venu en aide à l'Irlande, à Chypre, à l'Espagne et à la Grèce, dont il est de loin le premier créancier. Pour chaque plan d'aide, le MES exige généralement la mise en place de réformes permettant des économies budgétaires. Installé à Luxembourg et dirigé par un conseil composé des ministres des Finances des pays de la zone euro, il dispose de 80 milliards d'euros apportés par les États membres et d'une capacité de prêt de 620 milliards d'euros supplémentaires qu'ils s'engagent à fournir en cas de besoin.

Microcrédit

Le microcrédit est un prêt d'un montant faible destiné à des personnes exclues du système bancaire traditionnel, du fait de la fragilité de leur situation financière. Il est le plus souvent destiné à permettre le démarrage d'une activité (microcrédit professionnel) ou à faire face à une dépense nécessaire (microcrédit personnel) : permis de conduire, formation, équipement, soins médicaux, etc. Le microcrédit a été développé au Bangladesh par l'économiste Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank, une banque créée pour lutter contre la pauvreté qui a soutenu plus de 7 millions de personnes, à 95 % des femmes ou des groupes de femmes. Le Bangladais et la banque sont cotitulaires du prix Nobel de la paix 2006.

Niche fiscale

Une niche fiscale, également appelée dépense fiscale, désigne un avantage fiscal dont peuvent bénéficier certains contribuables, entreprises ou particuliers. Elle est définie dans l'annexe du projet de loi de finances comme « les dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes et donc, pour les contribuables, un allègement de leur charge fiscale par rapport à ce qui serait résulté de l'application de la norme ». La plus utilisée chez les particuliers est le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile. Parmi les plus utilisées par les entreprises figurent le crédit d'impôt en faveur de la recherche et les taux de TVA réduits pour les travaux dans les logements ou pour la restauration. Les niches fiscales visent à favoriser l'emploi, l'investissement ou des comportements vertueux tels que les économies d'énergie.

Obligation

Une obligation est un titre de dette émis par une entreprise, un État ou une collectivité. Il procure un revenu régulier (ou coupon) à son détenteur, comme l'intérêt d'un prêt, et doit être remboursé à son terme. La durée de vie d'une obligation correspond à la durée de l'emprunt. Comme les actions, les obligations peuvent être revendues après leur émission. Leur valeur varie alors en fonction des taux d'intérêt. Lorsque ceux-ci augmentent, il devient plus intéressant d'acheter des titres nouvellement émis, ce qui a pour effet de déprécier la valeur des anciennes obligations qui rapportent moins. Les obligations sont des placements moins risqués que les actions, en particulier celles émises par les États. Contrairement aux actions, leur rendement est connu à l'avance. L'émetteur est tenu, sauf en cas de faillite, de rembourser le souscripteur du montant initial.

Obligation verte

Une obligation verte est un titre de dette émis sur un marché financier par une entreprise ou une institution publique en vue de financer des projets contribuant à la transition écologique. A l'instar d'une obligation classique, l'emprunteur s'engage à rembourser sa dette à une date fixée et à un taux prédéfini. Il s'engage également à délivrer aux investisseurs une information précise sur les investissements financés et sur leur caractère écologique. La première obligation verte a été émise en 2007 par la Banque européenne d'investissement, l'institution financière des États membres de l'UE. L'année suivante, la Banque mondiale, un organisme international de financement du développement, lançait sa première émission, suivie de plusieurs autres. Elle a utilisé ces fonds pour des projets d'énergie solaire et éolienne, de reforestation ou de protection contre les inondations. Des grandes entreprises et collectivités territoriales ont également lancé de tels emprunts. En 2017, la France est devenue le premier État au monde à émettre une obligation verte. Cette obligation souveraine permet de financer des projets publics ou des mesures fiscales visant à atténuer le dérèglement climatique, à préserver la biodiversité et à soutenir les efforts de réduction de la pollution, de l'eau, de l'air et du sol français, selon l'Agence France Trésor.

OPA

Une OPA est une proposition faite aux actionnaires d'une société cotée de racheter leurs titres à un prix donné pendant une période donnée. L'objectif est de prendre le contrôle de la société visée. La procédure, très codifiée, se déroule sous la surveillance des autorités boursières qui s'assurent de sa transparence et de l'égalité de traitement des actionnaires. Ceux-ci décident d'apporter ou non leurs titres à l'entreprise acheteuse pendant la période impartie. Une OPA peut être amicale, lorsque l'acquéreur et l'entreprise convoitée sont d'accord sur les modalités de l'offre, ou hostile (non sollicitée). Parmi les OPA célèbres, on compte celle de la BNP sur Paribas (1999), celle de Mittal sur Arcelor (2006) ou encore celle de la Fnac sur Darty (2016).

Organisation mondiale du commerce

Créée en 1995, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est une organisation internationale permettant aux pays de définir les règles applicables au commerce mondial et de régler leurs différends. Elle compte 164 membres, dont la Chine qui l'a rejointe en 2001. Les accords commerciaux doivent être conclus à l'unanimité des membres. Le dernier cycle de négociations lancé à Doha (Qatar) en 2001 n'a pu être mené à bien, faute de consensus. Depuis, la plupart des accords commerciaux ne sont pas conclus via l'OMC, mais entre pays, à l'image du Ceta (entre l'Union européenne et le Canada). Les conflits sont gérés par l'Organe de règlement des différends (ORD), qui organise tout d'abord une médiation pour parvenir à un accord à l'amiable. En cas d'échec, il rend une décision qui s'impose à toutes les parties.

Paradis fiscal

Un paradis fiscal est un pays ou un territoire pratiquant une fiscalité réduite ou quasi nulle dont peuvent bénéficier les non-résidents. Les paradis fiscaux sont utilisés par des particuliers fortunés et par des entreprises pour échapper à l'impôt dans leur pays d'origine, souvent en toute légalité. Il n'en existe pas de définition juridique, mais l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui regroupe les 35 pays les plus industrialisés et coordonne la lutte contre l'évasion fiscale, retient plusieurs critères : un taux d'imposition nul ou insignifiant, un manque de coopération dans l'échange d'informations avec les autres pays, un manque de transparence (secret bancaire notamment) et enfin des activités autres que financières limitées. L'OCDE et l'Union européenne ont dressé des listes noires des paradis fiscaux. Pour ne pas y figurer, les pays doivent s'engager sur des obligations de coopération et de transparence.

Partenaires sociaux

Les partenaires sociaux désignent le regroupement des huit organisations représentatives du monde du travail : les syndicats de salariés (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC) et les structures patronales (Medef, CPME et U2P). Pour être représentatives, celles-ci doivent remplir sept critères, dont celui d'obtenir au moins 8 % des voix aux élections professionnelles de branche. Leur rôle principal est de négocier des conventions collectives, propres à chaque secteur d'activité, qui améliorent ou adaptent les règles du Code du travail en matière de contrats, d'hygiène, de congés, de salaires et de licenciements. Les partenaires sociaux gèrent également les régimes de retraite complémentaire des salariés et, depuis 1958, l'assurance chômage via l'Unédic. Ils interviennent dans la gestion de la Sécurité sociale en approuvant le budget et les objectifs de la branche maladie, vieillesse et allocations familiales. Ils sont consultés par le gouvernement sur les réformes concernant le travail, le chômage et la retraite.

PIB

Le produit intérieur brut (PIB) totalise la production de biens et services au sein d'un pays, secteurs privé et public confondus. Le calcul retient pour chaque entité la valeur ajoutée, c'est-à-dire la différence entre la production et les consommations intermédiaires. Par exemple, un boulanger utilise de la farine pour produire son pain. Mais cette farine est déjà comptabilisée dans la production de son fabricant. Pour ne pas la compter deux fois, on l'écarte du calcul de la production du boulanger. La valeur ajoutée retient en revanche la rémunération du travail. l'utilisation du matériel et la marge du boulanger. L'activité du secteur public est évaluée à partir des coûts, notamment les salaires, puisqu'elle ne donne pas lieu à une vente sur un marché. Selon l'Insee, le PIB donne « une mesure des richesses produites à l'intérieur d'un pays ». La croissance économique se définit par la variation du PIB d'une année à l'autre. Le PIB exclut le travail bénévole, notamment au sein du secteur associatif, familial, comme le ménage ou l'éducation des enfants.

Politique agricole commune

Prévue par le traité de Rome, le texte fondateur de la Communauté économique européenne (qui deviendra l'UE) signé en 1957, la politique agricole commune (PAC) a été lancée en 1962 à l'échelle européenne. Son principal but était de garantir l'autosuffisance alimentaire des pays européens – elle sera atteinte dans les années 1970. Depuis, d'autres objectifs sont poursuivis, comme le soutien d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, la garantie de la sécurité sanitaire et l'aide au développement rural. Après l'abandon des mesures de contrôle des prix agricoles, la PAC se traduit principalement par l'attribution de subventions. Depuis la réforme de 2003 entrée en vigueur en 2006, les aides ne sont plus attribuées aux agriculteurs selon le niveau de leur production, mais principalement selon la taille de leurs exploitations afin de ne pas encourager la surproduction. La PAC est le premier poste de dépenses de l'UE. Sur la période 2014-2020, la France en est le principal bénéficiaire, devant l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et la Pologne, selon les chiffres de la Commission européenne.

Pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat représente la quantité de biens et de services que l'on peut consommer avec son revenu disponible. Celui-ci englobe les revenus du travail, les revenus du patrimoine et les prestations sociales diminués des impôts. L'évolution du pouvoir d'achat est donc liée à celle des prix, des salaires et des impôts. Si les prix augmentent, mais que les revenus restent stables, le pouvoir d'achat diminue. Si les salaires augmentent plus vite que les prix, le pouvoir d'achat augmente. Les statistiques publiées par l'Insee représentent une moyenne. Or, le pouvoir d'achat peut, pour une période donnée, augmenter pour une partie de la population, mais baisser pour une autre. Par exemple, une augmentation du prix de l'essence pourra entraîner une baisse du pouvoir d'achat des automobilistes, mais n'aura pas d'incidence sur le reste de la population.

Prélèvement à la source

Le prélèvement à la source, également appelé retenue à la source, est un mode de recouvrement de l'impôt consistant à faire prélever son montant par un tiers payeur, le plus souvent l'employeur ou le banquier, au moment du versement au contribuable des revenus sur lesquels porte l'impôt. À l'exception de la Suisse, tous les États membres de l'OCDE, qui réunit 36 pays parmi les plus développés du monde, appliquent ce système. En France, l'impôt sur le revenu (IR) est prélevé à la source pour la plupart des revenus depuis le 1er janvier 2019. Avant cette date, près de la moitié des prélèvements obligatoires, principalement les cotisations sociales et la contribution sociale généralisée (CSG), étaient déjà prélevés à la source.

Privatisation

La privatisation est le fait pour un État de transférer le contrôle d'une entreprise publique au secteur privé, en abandonnant sa position d'actionnaire majoritaire (détenant la majorité du capital). Généralement, une privatisation se matérialise par une vente d'actions de l'État à des entreprises privées ou en bourse. Depuis janvier 2018, ces recettes, qui abondaient jusqu'alors le budget de l'État, alimentent un fonds pour l'innovation doté de 10 milliards d'euros à son lancement (issus de précédentes recettes) et dont les revenus de placement doivent servir à financer des projets innovants. En privatisant, l'État renonce à des gains futurs, les dividendes d'actions qu'il aurait pu percevoir s'il était resté actionnaire. William Megginson, spécialiste américain des privatisations et professeur à l'université de l'Oklahoma, note que la Chine, la Turquie, le Brésil, la Russie et l'Inde ont lancé un grand nombre d'opérations entre 2010 et 2020, tandis que l'Europe en avait concentré la majeure partie entre 1988 et 2000.

Procédure de sauvegarde

La sauvegarde est une procédure qui s'adresse aux entreprises rencontrant des difficultés sans être en cessation de paiement (dans l'incapacité de régler leurs dettes). Son objectif est de traiter leurs difficultés en les anticipant. C'est l'entreprise qui effectue la demande de placement en procédure de sauvegarde auprès de la justice. Si le tribunal estime sa demande fondée, il ouvre la procédure qui devient dès lors publique. La procédure de sauvegarde suspend le paiement des créances. Elle débute par une période d'observation de six mois maximum, renouvelable sous condition. Le dirigeant continue d'assurer la gestion de l'entreprise, assisté par un administrateur judiciaire, un professionnel indépendant nommé par le tribunal. A l'issue de la période d'observation, l'entreprise est contrainte d'appliquer un plan de sauvegarde validé et suivi par le tribunal. Mais si le tribunal juge les difficultés trop importantes, il place l'entreprise en redressement judiciaire, ce qui signifie qu'elle est désormais en cessation de paiement, ou décide de sa liquidation judiciaire.

Productivité

La productivité est le rapport entre une production de biens et services et les ressources mises en œuvre pour l'obtenir (maind'œuvre, matières premières, machines, etc.). À production égale, la productivité augmente lorsque moins de ressources sont nécessaires. La productivité peut être calculée par rapport à une seule ressource, par exemple le travail. Mais dans ce cas, on parle de productivité apparente, car il est difficile de détacher un facteur des autres. Par exemple, si le nombre de voitures produites par ouvrier augmente chez un constructeur automobile, cela peut provenir d'une meilleure organisation du travail, mais l'arrivée d'une nouvelle machine peut aussi entrer en ligne de compte. L'indicateur de productivité mesuré par l'Insee, l'institut de statistiques français, est la productivité apparente du travail. Il se définit par le rapport entre la richesse créée (valeur ajoutée pour une entreprise, PIB pour un pays) et le volume de travail, soit le nombre d'heures travaillées (on parle alors de productivité horaire), soit le nombre de personnes employées (productivité par tête).

Provision

Une provision est l'anticipation d'une charge ou d'une dépréciation d'actif en raison d'un risque apparu en cours d'année. Par exemple, si un litige survient avec un fournisseur, l'entreprise doit anticiper un coût lié à la possibilité d'un procès perdu. Les provisions sont enregistrées en fin d'année, lors de la clôture comptable, en application du principe de prudence. Selon ce principe, très important en comptabilité, les incertitudes de l'année en cours ne doivent pas être transférées sur les années futures. Les provisions ont pour effet d'augmenter les charges et donc de diminuer le résultat de l'entreprise. Lorsque le risque est éteint (dans notre exemple, si le procès de l'entreprise contre son fournisseur est gagné), la provision est annulée dans les comptes de l'année en cours.

Récession

La récession est une période pendant laquelle l'activité économique d'un pays recule. Pour évaluer cette activité, les instituts de statistiques mesurent le taux de croissance, soit la variation du produit intérieur brut (PIB) qui représente la production totale d'un pays sur une période donnée. « Le plus souvent, on parle de récession si l'on observe un recul du PIB sur au moins deux trimestres consécutifs », précise sur son site l'institut national de statistiques Insee. Lorsque le taux de croissance baisse sur un trimestre seulement, on parle de croissance négative ou de contraction. La France a connu quatre récessions depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : en 1974 à la suite du premier choc pétrolier, en 1993 du fait de l'effondrement des prix sur les marchés de l'immobilier et des cours sur les marchés financiers, en 2009 à la suite de la crise financière et en 2013 lors de la crise de la dette dans la zone euro.

Redressement judiciaire

Le redressement judiciaire est une procédure destinée aux entreprises en cessation de paiement (dans l'incapacité de régler leurs dettes), mais dont la situation n'est pas définitivement compromise. Cette procédure peut être demandée par le dirigeant de l'entreprise, un créancier ou le procureur de la République. Si le tribunal estime la demande fondée, il nomme un administrateur chargé d'accompagner le dirigeant ou de se substituer à lui dans la gestion de l'entreprise. S'ouvre une période d'observation pendant laquelle l'administrateur réalise un bilan économique et social. A l'issue de cette période, le tribunal décide si l'entreprise peut poursuivre son activité en mettant en place un plan de redressement d'une durée maximale de 10 ans. Ce plan, qui prévoit généralement un étalement des dettes, peut comprendre des licenciements et être subordonné au départ d'un ou plusieurs dirigeants. Il peut également inclure la cession partielle ou totale de l'activité. Si le redressement n'est pas jugé possible, le tribunal décide de la liquidation judiciaire de l'entreprise.

Résultat d'exploitation

Le compte de résultat, qui récapitule les produits (recettes) et les charges (dépenses) d'une entreprise, se décompose en différents soldes appelés soldes intermédiaires de gestion, jusqu'à parvenir au résultat net qui mesure l'écart entre l'ensemble des produits et l'ensemble des charges. Parmi ces soldes, le résultat d'exploitation mesure le profit ou la perte dégagés par l'activité de l'entreprise. Il prend en compte, en déduction du chiffre d'affaires et des subventions, les consommations intermédiaires (toutes les dépenses de biens et services engagées dans l'activité), les charges de personnel, l'amortissement du matériel (étalement des charges sur la durée d'utilisation prévue) et les provisions (anticipation d'une charge liée à l'activité de la période). Contrairement à l'excédent brut d'exploitation, le résultat d'exploitation prend en compte l'amortissement et les provisions qui sont des charges déjà décaissées pour les amortissements ou pas encore décaissées pour les provisions.

Résultat net

Le résultat net est le bénéfice ou la perte qu'une entreprise dégage après la prise en compte de tous ses produits (recettes) et de toutes ses charges (dépenses) dans une période donnée. Par rapport au résultat d'exploitation, le résultat net prend également en compte les produits financiers (gains liés à des placements), les charges financières (paiements d'intérêts), les produits ou charges exceptionnels (liés à des opérations particulières, telles que la revente d'un actif) et l'impôt sur les bénéfices. Les opérations liées au financement d'une entreprise ne sont pas prises en compte dans le calcul du résultat. Ainsi, une augmentation de capital ou un prêt accordé à l'entreprise ne constituent pas une recette. Un remboursement de prêt (hors paiement des intérêts) ne constitue pas une dépense. Le résultat net a vocation à rémunérer les actionnaires de l'entreprise sous forme de dividendes ou à être mis en réserve par l'entreprise. Le résultat net est l'un des deux indicateurs les plus scrutés chez les entreprises, avec le chiffre d'affaires.

Retour sur investissement

Le retour sur investissement (ou rendement) est le surplus dégagé grâce à une dépense engagée dans une activité ou un placement pendant une période donnée. Il peut être mesuré sur la durée de vie d'un projet. Ainsi, pour un investissement dont le coût est de 1 000 euros et qui rapporte 1 500 euros, le retour sur investissement sera de 50 % (le bénéfice de 500 euros rapporté à la mise initiale). Le retour sur investissement peut également être mesuré annuellement. Ainsi, si un investissement de 1 000 euros rapporte 100 euros une année donnée, le retour sur investissement sera de 10 %. Ce calcul sert à mesurer la performance d'un investissement.

Retraite complémentaire

La retraite complémentaire est une pension distribuée en complément de la pension de base. Elle permet d'améliorer le montant de la retraite. Comme la retraite de base, la retraite complémentaire est obligatoire, les cotisations sociales étant prélevées sur la rémunération des actifs. Ces cotisations permettent d'acquérir des points qui servent de base au calcul de la pension. Près de 78 milliards d'euros de pensions complémentaires sont versées chaque année aux retraités du secteur privé, selon l'Agirc-Arrco. Des régimes de retraite complémentaire existent également pour les fonctionnaires, les artisans, les commerçants et les professions libérales. Ces régimes complémentaires ont pour point commun d'être gérés par les partenaires sociaux ou par des représentants élus.

Rupture conventionnelle

Créée en 2008 sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la rupture conventionnelle permet à un employeur et à un salarié en contrat à durée indéterminée (CDI) de mettre fin d'un commun accord au contrat de travail qui les lie. C'est une possibilité alternative au licenciement, décidé par l'employeur, et à la démission, décidée par le salarié. Les deux parties signent une convention de rupture, validée par la Direccte, un service de l'État sous tutelle des ministères du Travail et de l'Économie. Cette convention fixe la date de fin de contrat et le montant de l'indemnité de rupture, qui ne peut être inférieur à celui de l'indemnité légale de licenciement. Le salarié peut ensuite bénéficier d'allocations chômage. Les ordonnances réformant le Code du travail, entrées en vigueur en septembre 2017, ont ouvert la possibilité de conclure depuis le 1er janvier 2018 des ruptures conventionnelles collectives. Dans ce cadre, l'employeur a l'initiative de l'accord collectif, sans avoir à justifier d'un motif économique. Il négocie ensuite avec les syndicats ou représentants de salariés le nombre de départs et les mesures d'accompagnement.

Seuil de pauvreté

L'institut national de statistiques Insee considère comme pauvre, relativement au reste de la population, un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du revenu médian, celui qui partage la population en deux (une moitié gagne moins, l'autre gagne plus). Le seuil de pauvreté évolue donc avec l'ensemble des revenus. En 2015, le seuil de pauvreté en France correspondait à 1 015 euros mensuels pour une personne, 1 523 euros pour un couple sans enfant et 2 132 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Corrigé de l'inflation, il était de 967 euros en 2005 et de 498 euros en 1970 pour une personne, selon l'Insee. Indexé au niveau de vie médian, le seuil de pauvreté est un indicateur relatif, qui dépend du niveau des revenus au sein d'un pays. Contrairement à l'UE et à la France, les États-Unis et le Canada calculent un seuil de pauvreté absolu, défini comme le montant nécessaire pour accéder à un ensemble de biens et services indispensables à une vie décente.

Sous-traitance

La sous-traitance est une opération par laquelle une entreprise (le donneur d'ordre) confie à une autre (le sous-traitant) la réalisation de certaines tâches d'élaboration, de fabrication, de mise en œuvre ou de maintenance d'un produit ou d'un service. Le soustraitant diffère du simple fournisseur dans la mesure où il travaille sur un projet spécifique, pour le seul compte du donneur d'ordre. Celui-ci conserve la maîtrise du produit et de ses caractéristiques. Le contrat est généralement accompagné d'un cahier des charges décrivant précisément l'ensemble des prestations prévues. En recourant à la sous-traitance, les entreprises cherchent à bénéficier d'un coût inférieur, d'un gain de temps ou de compétences qu'elles n'ont pas. Une entreprise sous-traitante a la possibilité de sous-traiter elle-même l'exécution des prestations qu'elle doit accomplir, à condition que le donneur d'ordre soit prévenu et soit d'accord. On parle alors de sous-traitance en cascade.

Tarif réglementé

Le terme de « tarif réglementé » s'emploie dans le secteur de l'énergie pour désigner les tarifs de l'électricité et du gaz qui sont fixés par les pouvoirs publics. Avant le 1er juillet 2007, date de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz à la concurrence pour les particuliers, les tarifs réglementés étaient la seule offre disponible. Les fournisseurs d'énergie peuvent depuis proposer des offres de marché, dont ils fixent librement le prix. Seuls les fournisseurs historiques, c'est-à-dire EDF pour l'électricité et Engie (ex-GDF) pour le gaz, sont tenus de proposer aux particuliers et aux petites entreprises des tarifs réglementés en plus des tarifs libres. La disparition de ces tarifs pour le gaz est prévue par la loi en 2023. En 2018, le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative en France, estimait que « la réglementation des prix de vente de l'électricité est justifiée, dans un contexte de forte volatilité et s'agissant d'une énergie non substituable constituant un bien de première nécessité ».

Taux de change

Le taux de change définit le cours d'une devise, c'est-à-dire son prix, par rapport à une autre. Les cours entre les devises sont déterminés sur le marché des changes. Chaque pays (ou zone monétaire pour l'euro) décide de son propre régime de change, qui peut être fixe ou flottant. Lorsque le régime est fixe, la banque centrale est tenue d'agir pour que le cours de la monnaie reste compris dans une marge de fluctuation donnée par rapport à une devise de référence, généralement le dollar ou l'euro. Elle intervient ainsi sur le marché des changes pour préserver la parité de la monnaie en achetant des devises ou en vendant celles qu'elle détient en réserve. Lorsque le taux de change est flottant, le rapport entre les monnaies est défini par le marché, c'est-à-dire par l'offre et la demande de devises. Si la demande pour une devise dépasse l'offre, son cours augmente. La variation des taux de change a une incidence sur le commerce extérieur d'un pays. Par exemple, quand l'euro s'apprécie, les produits vendus par les entreprises européennes deviennent plus chers pour les acheteurs étrangers. À l'inverse, quand une devise se déprécie, les produits étrangers deviennent plus chers, ce qui a pour conséquence d'alimenter l'inflation.

Taux de chômage

Le taux de chômage détermine la part des chômeurs par rapport à l'ensemble de la population active, celle-ci étant composée des personnes occupant ou cherchant un emploi. En France, deux institutions évaluent le marché de l'emploi : l'Insee, l'institut national de la statistique, et la Dares, le service des statistiques du ministère du Travail. L'Insee mesure le nombre de chômeurs en réalisant des enquêtes trimestrielles auprès de 110 000 personnes tirées au sort. Il se fonde sur la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (une branche de l'Organisation internationale du travail dépendant de l'ONU), selon laquelle un chômeur est une personne en âge de travailler (ayant au moins 15 ans), sans emploi, disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et qui a cherché activement un emploi au cours du dernier mois. La Dares détermine quant à elle chaque trimestre le nombre de demandeurs d'emploi en se fondant sur le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Taux d'intérêt

L'intérêt est le coût d'un emprunt. On le désigne parfois comme le « loyer de l'argent ». Il rémunère le créancier pendant un temps donné pour le choix qu'il fait de mettre son argent à disposition d'autrui. Le taux d'intérêt rémunère également le risque de défaillance, c'est-à-dire de non-remboursement par l'emprunteur. Il est calculé en pourcentage de la dette. Ainsi, un taux d'intérêt de 2 % sur un prêt immobilier signifie que pour 100 euros empruntés, le débiteur devra verser chaque année à sa banque 2 euros, aussi longtemps que le prêt ne sera pas remboursé. Le montant des taux d'intérêt est fixé en fonction de la durée de l'emprunt (généralement, plus elle est importante, plus le taux est élevé), du profil de risque de l'emprunteur et des taux directeurs fixés par la banque centrale auxquels sont soumises les banques commerciales pour se refinancer auprès d'elle. On appelle « principal » le montant initial du prêt qui devra être remboursé in fine. On distingue taux d'intérêt nominal, fixé lors de l'opération d'emprunt, et taux d'intérêt réel, corrigé des effets de l'inflation.

Taux directeur

Les taux directeurs sont les taux d'intérêt fixés par la banque centrale et utilisés pour les prêts consentis aux banques commerciales qui peuvent ainsi se refinancer auprès d'elle. Ces taux sont l'un des principaux instruments de la politique monétaire. Ils ont un effet d'entraînement sur les taux d'intérêt pratiqués par les banques commerciales auprès de leurs clients ayant besoin d'emprunter : entreprises (pour financer des investissements) et particuliers (emprunts immobiliers ou prêts à la consommation). Si la banque centrale s'inquiète d'une croissance trop faible, elle diminue généralement ses taux directeurs. Elle incite ainsi les entreprises et les particuliers à emprunter de l'argent pour investir et consommer. Si la banque centrale craint une reprise de l'inflation, elle augmente à l'inverse ses taux directeurs pour limiter le recours à l'emprunt. La hausse des taux a pour effet de diminuer la demande de biens et services et d'apaiser la tension sur les prix.

Taxe carbone

La taxe carbone est un prélèvement indexé sur les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), le principal gaz à effet de serre. Son objectif est de responsabiliser davantage les émetteurs de CO, pour les dommages créés sur l'environnement. Cette fiscalité s'appuie sur les travaux de l'économiste britannique Arthur Cecil Pigou qui a défini, dans l'ouvrage « L'Économie du bien-être » publié en 1920, la notion d'externalité. Il s'agit des effets positifs ou négatifs, non monétaires, qu'une activité économique produit sur une autre personne ou sur la société. Arthur Cecil Pigou proposait de mettre en place une taxe sur les produits qui génèrent des nuisances pour la société. La taxe carbone a été introduite en France en 2014 sous le nom de contribution climaténergie. Cette contribution fait partie de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE), un impôt indirect qui porte sur les différents produits pétroliers (fioul, essence, etc.) dont le montant est fixé chaque année dans la loi de finances.

Tribunal de commerce

Les tribunaux de commerce sont des juridictions, composées de juges élus et d'un greffier, qui règlent les litiges opposant des commerçants entre eux ou avec des particuliers. Ils tranchent également les conflits portant sur les actes de commerce entre les entreprises ou entre les personnes. En cas de désaccord avec la décision rendue, il est possible de faire appel. Un tribunal de commerce peut mettre en place des procédures de règlement amiable des difficultés d'une entreprise avec ses créanciers, avant qu'elle ne soit en état de cessation de paiements, c'est-à-dire dans l'impossibilité de régler ses dettes. Lorsqu'une entreprise se trouve dans une telle situation, le tribunal de commerce ordonne une procédure de redressement judiciaire, si le rétablissement est jugé possible, ou de liquidation judiciaire. Le tribunal de commerce est composé de juges non professionnels, appelés juges consulaires. Ce sont des bénévoles, choisis parmi des commerçants ou des dirigeants d'entreprises et élus par eux.

Valeur ajoutée

Le compte de résultat, qui récapitule les produits (recettes) et les charges (dépenses) d'une entreprise, se décompose en différents soldes appelés soldes intermédiaires de gestion, jusqu'à parvenir au résultat net qui mesure l'écart entre l'ensemble des produits et l'ensemble des charges. Parmi ces soldes, la valeur ajoutée mesure la valeur créée par l'entreprise grâce à son activité. Elle se calcule par la différence entre le chiffre d'affaires (ventes de biens et services) et les consommations intermédiaires (toutes les dépenses de biens et services engagées pour la production). Par exemple, dans le cas du boulanger, la farine est une consommation intermédiaire. La valeur ajoutée englobe sa rémunération ou l'utilisation de son four. La valeur ajoutée permet de rémunérer les salariés (salaires), l'État (impôts et cotisations sociales) et les apporteurs de capitaux (dividendes). Au plan national, la somme de toutes les valeurs ajoutées constitue le produit intérieur brut (PIB), soit la production totale ou la richesse créée par un pays pendant une période donnée.